

Flux de données relatif aux jours assimilés
pour absence du travail
dans le cadre de la dispense de soins d'accueil

A024, M: Flux de données de l'ONEm avec communication des jours
 assimilés relatifs au congé pour soins d'accueil

Auteur: Claudia Laeremans
Dernière modification: 4 mai 2010

Historique

Date	Version	Remarques	Diffusion
08.07.2009	1.0	Première version	ONEm
07.09.2009	1.1	Adaptations suite aux remarques de l'ONEm	Groupe de travail
25.02.2010	2.1	Ajout autorisations accordées pour l'ONVA et SIGeDIS	Site web

Table des matières

1.	Situation du projet	4	
1.1.	Contexte		4
1.2.	Autorisation du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé		4
2.	Architecture du flux de données	5	
2.1.	Format		5
2.2.	Partie des données		5
	Description partie des données		6
3.	Flux de distribution	9	
3.1.	Flux de données		9
3.2.	Contrôle d'intégration		9
3.3.	Traitement		10
3.4.	Fréquence de fourniture des données		10
3.5.	Scénarios		10
3.6.	Préfixe		10
	Préfixe soumission		10
	Préfixe réponse		10
	Préfixe distribution		11
	Exemples de préfixe		11

1. Situation du projet

1.1. Contexte

Le congé pour soins d'accueil permet au travailleur de s'absenter de son travail pendant un certain nombre de jours par an, afin de dispenser des soins d'accueil à une personne qui a été placée dans la famille. L'Office national de l'Emploi (ONEm) octroie une allocation à cet effet par jour d'absence.

Pour les personnes bénéficiant d'une allocation dans le cadre du congé pour soins d'accueil, les données relatives à ces jours assimilés sont transmises par l'ONEm dans le flux de distribution A024, M.

Remarque:

Un parent d'accueil = een pleegouder; à ne pas confondre avec un accueillant d'enfant = een onthaalouder.

1.2. Autorisation du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

Étant donné qu'il s'agit d'un échange de données sociales à caractère personnel au départ d'organismes appartenant au réseau des institutions de sécurité sociale, il faut demander une autorisation au Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

Délibération n° 10/008 du 2 février 2010 relative à la communication de données à caractère personnel par l'Office national de l'Emploi à l'Office national des vacances annuelles et aux caisses de vacances spéciales en vue de la détermination de la durée des vacances et du montant du pécule de vacances des assurés sociaux (message électronique A024).

Délibération n° 10/009 du 2 février 2010 relative à la communication de données à caractère personnel par l'Office national de l'Emploi à l'association sans but lucratif SIGeDIS en vue de la gestion du compte individuel des travailleurs salariés (message électronique A024).

2. Architecture du flux de données

2.1. Format

L'ONEm utilise les files inhouse normalisés (IHFN) pour la transmission des données.

Cela signifie que, conformément à l'engagement de la BCSS, la distribution A024,M sera soit transmise dans le format original IHFN, soit convertie dans un format avec un préfixe en A1 et une partie des données en XML, répondant ainsi entièrement aux desiderata du destinataire.

Il y a lieu de remarquer que la BCSS ne réalise pas encore de validation de contenu, ni en cas de transmission de IHFN vers IHFN ou de XML vers XML, ni en cas de conversion. Par validation de contenu, on entend par exemple le contrôle de la validité d'une date, la présence ou non d'un champ qui dépend de la valeur d'un champ précédent. Cette problématique est, à l'heure actuelle, examinée par la BCSS.

2.2. Partie des données

Dans ce flux de données, l'ONEm communique les informations suivantes:

- ✓ le NISS de la personne bénéficiant d'une allocation dans le cadre du congé pour soins d'accueil;
- ✓ les jours civils pour lesquels la personne bénéficie d'une allocation pour soins d'accueil (à l'heure actuelle, 6 jours par an au maximum) ;
- ✓ code 'soins d'accueil' indiquant qu'il s'agit d'un congé pour soins d'accueil ;
- ✓ code 'contrat de travail' indiquant qu'il s'agit d'un travailleur salarié du secteur privé (remarque: il est question d'étendre, dans un avenir proche, le régime aux agents contractuels et/ou statutaires).

Description partie des données

Bloc d'identification attestation						
Zone	Description	Type ¹	Longueur	M/C ²	IHFN	XML
NISS assuré social	NISS de la personne bénéficiant d'une allocation pour congé pour soins d'accueil	AN	11	M	Préfixe	Attestationidentification\INSS
Numéro de l'attestation	Numéro unique attribué par l'ONEm Il se compose comme suit : - 2 premières positions: l'année - 3 positions suivantes: l'attestation '024' - 10 dernières positions: numéro unique p.ex.: 090244049382763	AN	15	M	BGMA1	AttestationIdentification\AttestationID
Numéro de situation de l'attestation	Numéro de version de la partie des données de l'attestation Commençant par 1	N	2	M	BGMA1	AttestationIdentification\SituationNbr
Nature de l'attestation	0 = original 2 = modification 3 = annulation	N	1	M	BGMA1	AttestationIdentification\AttestationStatus
Date création attestation	Format YYYYMMDD (IHFN) Format YYYY-MM-DD (XML)	N	8	M	DTMA1\137	AttestationIdentification\CreationDate
Bloc de données relatif à la nature du congé						
Zone	Description	Type	Longueur	M/C	IHFN	XML
Nature du congé	Code indiquant la nature du congé 1 = soins d'accueil	AN	1	C		Details\HostCareCode

¹ Alphanumérique / Numérique

² Mandatory / Conditional

Code contrat de travail	Code indiquant la nature du contrat de travail 1 = travailleur salarié	AN	1	C		Details\HostCare\ContractCode
Bloc de données relatif aux jours assimilés pour soins d'accueil ⇒Peut apparaître jusque 10 fois						
Zone	Description	Type	Longueur	M/C	IHFN	XML
Date jour d'absence	Jour d'absence pour lequel la personne bénéficie d'une allocation pour soins d'accueil Format YYYYMMDD (IHFN) Format YYYY-MM-DD (XML)	N	8	M		Details\HostCare\WorkExemptionDate

La **nature du message** est déterminante pour le **numéro d'attestation** et le **numéro de situation** communiqués.

En cas de message original, le numéro d'attestation mentionné dans la partie des données est identique au numéro mentionné dans le préfixe.

L'ONEm enverra l'attestation avec

- numéro de l'attestation = numéro d'attestation tel que mentionné dans le préfixe
- numéro de situation de l'attestation = 1
- nature du message = 0

Si la situation transmise doit être rectifiée, un message rectificatif sera transmis. En cas de modification, les données de toute l'année seront toujours reprises.

Dans le préfixe, ce message reçoit un numéro unique, mais le numéro de l'attestation à rectifier sera repris dans la partie des données.

L'ONEm enverra l'attestation avec

- numéro de l'attestation = numéro d'attestation du message original
- numéro de situation de l'attestation = numéro de situation du message à rectifier, majoré de 1
- nature du message = 1

Si la situation transmise doit être considérée comme inexistante, un message d'annulation sera transmis. Dans ce cas, aucune donnée de contenu n'est communiquée et la partie des données ne comprendra que le bloc d'identification.

L'ONEm enverra l'attestation avec

- numéro de l'attestation = numéro d'attestation du message original
- numéro de situation de l'attestation = numéro de situation du message à annuler, majoré de 1
- nature du message = 3

En résumé, le numéro de l'attestation dans la partie des données comprend toujours le numéro d'attestation du message original. Le numéro de situation de l'attestation reflètera par contre l'évolution de ce message original. Pour tout message supplémentaire envoyé, le numéro de situation sera à chaque fois majoré de 1.

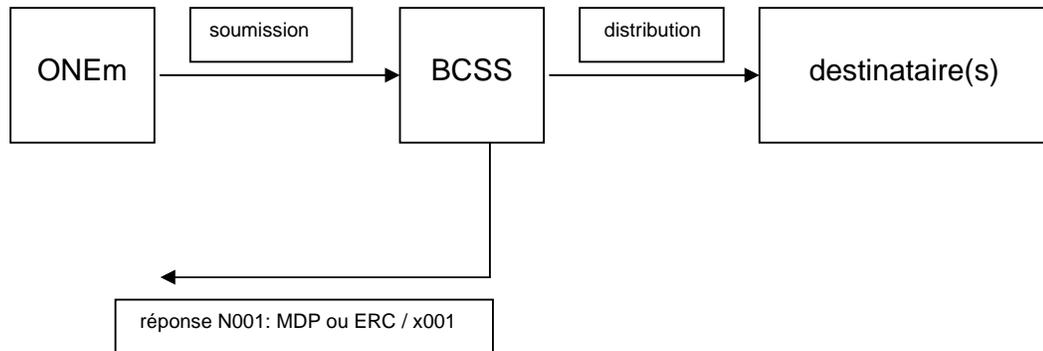
L'ONEm établit **par année de référence** une attestation pour une personne bénéficiant d'une allocation pour soins d'accueil.

L'ONEm octroie un montant forfaitaire par **jour d'absence**. Le travailleur qui veut bénéficier d'une allocation, introduit à cette fin une demande dans le délai de deux mois, prenant cours le lendemain du jour indiqué sur la demande. Les allocations sont payées une fois par mois à terme échu. Tous les trois mois, l'ONEm établira et transmettra les attestations comprenant les données annuelles.

3. Flux de distribution

3.1. Flux de données

Lors de cette transmission de données, l'ONEm n'attend pas de réponse du destinataire. Le flux reçoit par conséquent l'architecture d'une transmission de données sans suivi par le destinataire.



Description des étapes indiquées dans le graphique:

1. l'ONEm envoie les données relatives aux jours assimilés à la BCSS = soumission.
2. À la BCSS, un contrôle d'intégration est réalisé :
 - a. si au moins un des destinataires potentiels est trouvé, la BCSS envoie une réponse définitive à l'ONEm indiquant par destinataire potentiel si la soumission a ou non été transmise.
Dans ce cas, la BCSS répartit les données parmi les destinataires respectifs. Dans le format IHFN, ceci est suivi par une réponse N001 avec MDP, dans le format XML par un X001 avec PossibleAdressees ;
 - b. si aucun destinataire n'est trouvé lors du contrôle d'intégration, une réponse négative définitive est transmise à l'ONEm et le flux prend fin. Dans le format IHFN, la réponse N001 sera suivie par un ERC, dans le format XML il s'agira d'un X001 avec Result.

3.2. Contrôle d'intégration

En ce qui concerne ce flux de données, la BCSS réalisera un contrôle d'intégration **bloquant** tant du côté de l'émetteur que du (des) destinataire(s).

Cela signifie :

- que les messages relatifs aux NISS qui n'ont pas été intégrés par l'ONEm avec la qualité et la période exactes dans le répertoire des personnes de la BCSS, sont rejetés et renvoyés à l'ONEm. Ces messages ne sont transmis à aucun destinataire ;
- qu'un message n'est transmis à un destinataire que si ce dernier a intégré le NISS avec la qualité et la période exactes dans le répertoire des personnes de la BCSS.

Le fournisseur (ONEm) transmettra des messages pour les dossiers des personnes qu'il a intégrées sous le code qualité '002' (interruption de carrière/crédit-temps).

En ce qui concerne l'émetteur (ONEm), il sera vérifié si la période répertoire telle qu'elle a été communiquée dans la partie répertoire du préfixe correspond parfaitement à l'intégration de l'assuré social dans le répertoire des références de la BCSS.

3.3. *Traitement*

L'ONEm place les enregistrements relatifs aux attestations A024 (éventuellement avec d'autres messages destinés à la BCSS et aux autres institutions) dans un mailbox qui sera transmis via transfert de fichier à la BCSS.

Chaque institution recevra également tous les messages relatifs à ces attestations via un mailbox de la BCSS.

3.4. *Fréquence de fourniture des données*

L'ONEm transmettra tous les trois mois les données relatives aux jours assimilés pour soins d'accueil. Les attestations mêmes comprennent des données annuelles.

3.5. *Scénarios*

La BCSS transmettra, à son tour, toute attestation (=soumission) qu'elle reçoit de l'ONEm à l'institution qui est mentionnée dans la zone 'secteur fournisseur' de la partie répertoire de la soumission.

Si toutefois cette zone 'secteur fournisseur' n'est pas remplie dans la soumission de l'ONEm, la BCSS contrôle dans le répertoire des références à quels destinataires potentiels la soumission peut être transmise. La BCSS envoie une seule réponse définitive à l'ONEm dans laquelle il est indiqué par destinataire potentiel si la soumission a été transmise ou non.

Le destinataire n'enverra pas de réponse.

3.6. *Préfixe*

Préfixe soumission

Pour les soumissions, c'est-à-dire la transmission d'informations par le fournisseur, on utilise toujours le préfixe soumission. Ce préfixe est suivi par une partie des données.

Préfixe réponse

Pour la réponse de la BCSS, on utilise le préfixe réponse.

Deux formats différents sont prévus pour la partie des données :

- pas de partie des données (= variante N000 si en format IHFN; variante X000 si en format XML) si la BCSS envoie une réponse négative suite à un rejet par la BCSS ;

- message normalisé (variante N001 si en format IHFN; variante X001 si en format XML) si la BCSS envoie une réponse positive indiquant par destinataire potentiel si la soumission a été transmise ou non.

La partie des données de la soumission n'est jamais renvoyée.

Préfixe distribution

Si la soumission est acceptée par la BCSS, il s'en suit la distribution de l'information. Le préfixe de distribution est utilisé à cet effet. Ce préfixe est suivi par une partie des données.

Exemples de préfixe

Ci-après figurent quelques exemples de préfixes tels qu'ils sont utilisés pour l'attestation A024,M.

Quelques explications concernant le schéma

- Chaque colonne du schéma représente un préfixe spécifique.
- Un tiret (-) dans une zone : cette zone n'est pas utilisée pour ce préfixe.
- Une zone **grisée** : cette zone du préfixe réponse a été reprise de la zone du préfixe soumission.

A024,M	ONEm envoi attestation à BCSS (soumission)	BCSS envoi réponse négative à ONEm	BCSS envoi réponse positive	BCSS envoi attestation au destinataire (distribution)
CONSTANTE/code retour réseau	<i>TAPE</i>	<i>Xxxx ou 0000</i>	<i>0000</i>	<i>0000</i>
VERSION_PREFIXE	<i>A1</i>	<i>A1</i>	<i>A1</i>	<i>A1</i>
SECTEUR	<i>018 (= ONEm)</i>	<i>018 (= ONEm)</i>	<i>018 (= ONEm)</i>	<i>025 (= BCSS)</i>
TYPE_INSTITUTION	<i>000</i>	<i>000</i>	<i>000</i>	<i>000</i>
REFERENCE_INTERNE_SECTEUR	Référence ONEm	Référence ONEm	Référence ONEm	Référence BCSS
USER-ID	NISS user ONEm ou numéro programme ONEm	NISS user ONEm ou numéro programme ONEm	NISS user ONEm ou numéro programme ONEm	NISS user BCSS
TYPE_DEMANDE / TYPE_REPONSE	<i>DOM</i>	<i>FOM</i>	<i>FOM</i>	<i>FOM</i>
NISS	NISS assuré	NISS assuré	NISS assuré	NISS assuré
CODE_RETOUR_APPLICATION	-	000000 ou xxxxxx	000000	000000
FORMULAIRE	<i>A024</i>	<i>A024</i>	<i>A024</i>	<i>A024</i>
VARIANTE	<i>À blanc</i>	N000	N001	<i>À blanc</i>
PARTIE_MESSAGE	<i>À blanc</i>	<i>À blanc</i>	<i>À blanc</i>	<i>À blanc</i>
IDENTIFICATION_APPLICATION	<i>À blanc</i>	<i>À blanc</i>	<i>À blanc</i>	<i>À blanc</i>
REFERENCE_INTERNE_REPONDANT	<i>À blanc</i>	Référence BCSS	Référence BCSS	<i>À blanc</i>
DATE_ENVOI_DEMANDE	Date demande	Date demande	Date demande	Date demande
DATE_ENVOI_REPONSE	-	Date traitement BCSS	Date traitement BCSS	Date traitement BCSS
DELAI_REPONSE	J05	-	-	-
ACTION_TIMEOUT	M	-	-	-
REUSSITE_FLUX	0 (= original)	E (=soumission refusée)	D (=problème NISS) H (=attestation transmise)	0 (= original)
CODE_QUALITÉ	002	002	002	CQ destinataire
PHASE	00	00	00	00
DEBUT_REPERTOIRE	Date intégration ONEm	Date intégration ONEm	Date intégration ONEm	Date intégration destinataire
FIN_REPERTOIRE	Date intégration ONEm	Date intégration ONEm	Date intégration ONEm	Date intégration destinataire
DEBUT_MESSAGE	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD
FIN_MESSAGE	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD
SECTEUR_FOURNISSEUR	<i>À blanc</i>	<i>025 (= BCSS)</i>	<i>025 (= BCSS)</i>	<i>018 (= ONEm)</i>
TYPE_ORGANISME_FOURNISSEUR	<i>À blanc</i>	<i>000</i>	<i>000</i>	<i>000</i>

Description générale des zones de la soumission

- Zone 'constante': 'TAPE' pour les soumissions mailbox.
- Zone 'secteur': secteur qui introduit la soumission.
- Zone 'référence interne': une référence créée et gérée par chaque institution.

La référence interne secteur de l'ONEm permet le suivi des réponses de la BCSS. Cette référence interne n'est pas communiquée au destinataire ; toutefois, elle sera reprise dans chaque réponse que l'ONEm reçoit de la BCSS.

La référence interne de la BCSS est communiquée dans la soumission au destinataire.

- Zone 'user-id': cette zone sert à contrôler l'autorisation d'accès.
- Zone 'type demande': 'DOM' signifie une distribution de données.
- Zone 'NISS': le NISS de l'assuré social, en l'occurrence la personne qui bénéficie d'une allocation pour soins d'accueil.
- Zone 'réussite flux': '0' représente une attestation originale.
- Zones 'code qualité, phase, dates début et fin répertoire': donnent les caractéristiques du dossier que l'ONEm possède concernant l'assuré social.
- Zones 'dates début et fin message': précisent la période des données contenues dans l'attestation.

Description générale des zones de la réponse

- Zone 'code retour réseau': le code réseau est utilisé pour des contrôles de sécurité et de syntaxe et est réservé à la BCSS.
- Zone 'type de réponse': 'FOL' représente une réponse définitive à une mutation.
- Zone 'NISS': le NISS de l'assuré social, en l'occurrence la personne qui bénéficie d'une allocation pour soins d'accueil.
- Zone 'code retour application': l'application code retour est principalement utilisée lors des contrôles au niveau du répertoire des références et du répertoire des personnes et est réservée à la BCSS.
- Zone 'variante':
 - 'N000' (format IHFN) ou 'X000' (format XML) signifie qu'aucune partie des données ne suit;
 - 'N001' (IHFN format) ou 'X001' (XML format) qui est suivi par une partie des données.
- Zone 'réussite flux':
 - 'E' = soumission refusée par la BCSS en raison d'un problème dans une zone du préfixe ;
 - 'A' = soumission acceptée et transmise.